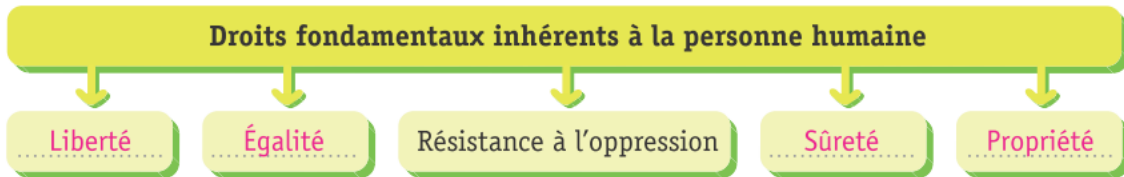


Synthèse 10

LES DROITS ET LES DEVOIRS DU CITOYEN

1 Les droits fondamentaux

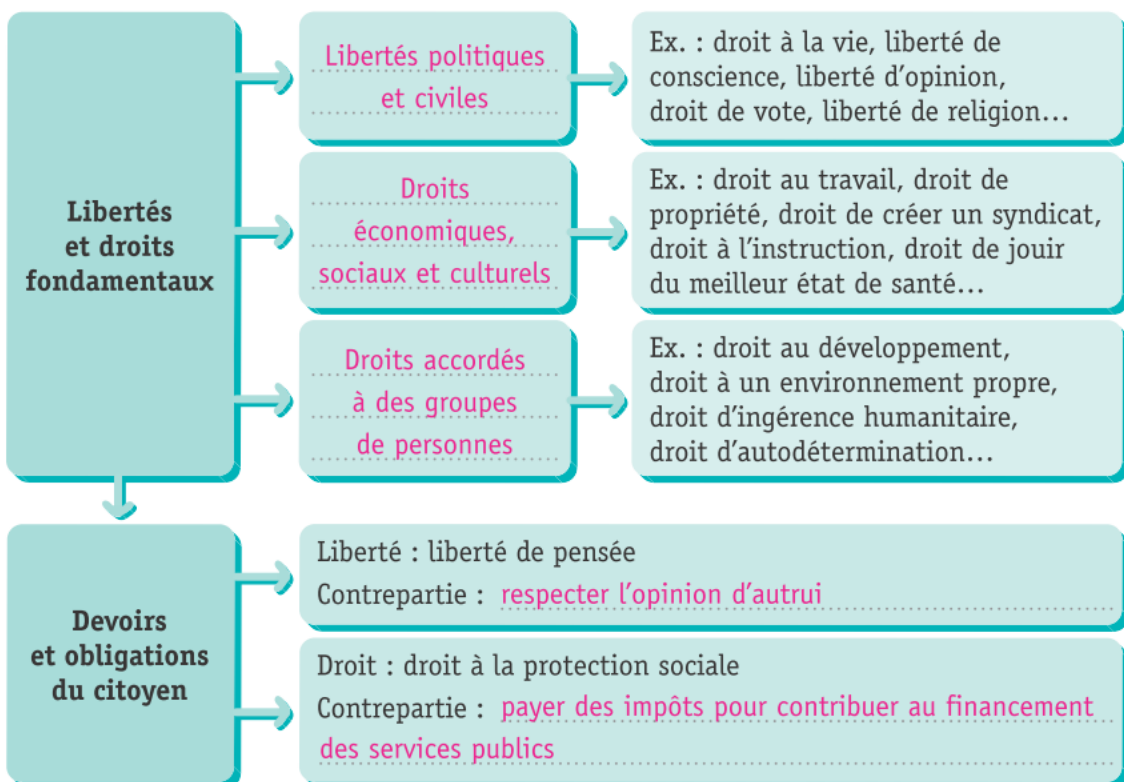
Les droits de l'Homme correspondent à un ensemble de principes généraux et de droits fondamentaux indispensables au fonctionnement d'une société démocratique. La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen énonce les droits naturels de chaque être humain et ceux de la nation. En France, la source principale de ces droits fondamentaux réside dans la Constitution de 1958.



Voir Doc 1, puis questions 1 et 2.

2 Les droits, devoirs et obligations des citoyens

L'ensemble des droits fondamentaux et libertés fondamentales reconnus par l'autorité publique sont répertoriés en trois domaines et s'accompagnent de devoirs et obligations.



Voir Doc 3, puis question 5.



Voir Doc 4, puis questions 6 et 7.

3 Les restrictions aux libertés et aux droits

L'usage des libertés et droits fondamentaux peut être limité pour des nécessités d'ordre public ou d'intérêt général, ou à la suite d'infractions pénales (délit ou crime).

Restrictions suite à une infraction pénale
Ex. : droit de témoigner en justice, **droit d'éligibilité, droit de vote...**

Restrictions d'ordre public
Ex. : droit de réunion, **expropriation, liberté d'expression...**

Voir Doc 5, puis question 8.

Voir Doc 6, puis questions 9 et 10.